



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

à Pau, le 15 septembre 2022

Depuis le début d'année, **34** décès (contre **23** à la même période en 2021) sont à déplorer sur les routes du département. Cela représente une augmentation de 47% du nombre de tués. Le Préfet rappelle à tous les usagers de faire preuve de la plus grande prudence sur nos routes.

Au 11 septembre, on compte **579** accidents de la route soit une baisse de **13** % par rapport à 2021.

Ces accidents de la route ont fait **675** blessés (contre **785** en 2021 soit une baisse de **14** %) dont **135** blessés hospitalisés (contre **186** en 2021 soit une baisse de **27** %).

Durant la semaine du 5 septembre au 11 septembre 2022, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **500** excès de vitesse ;
- **25** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **9** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **5** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **7** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **3** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **34** suspensions du permis de conduire.

---

### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



En tant qu'usagers piétons ou vélo, les enfants peuvent se montrer impatients et réclamer de l'attention. Ils sont également très vulnérables : Petite taille, comportement imprévisible mais aussi mauvaise appréciation des risques, les enfants de 0 à 14 ans représentent 24 % des piétons blessés dans des accidents de la route. Il est donc important de leur apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité :

#### En voiture :

- Apprenez à votre enfant à s'attacher correctement et expliquez-lui à quoi sert la ceinture de sécurité.
- Expliquez-lui qu'il ne doit pas toucher les portières ou tenter d'ouvrir une porte lorsque vous roulez.
- À l'arrêt, assurez-vous que votre enfant puisse sortir du côté du trottoir, ou du bord de la route.

#### Dans les transports scolaires :

- Avant de monter, il doit attendre calmement à l'arrêt de bus et s'approcher seulement lorsqu'il est à l'arrêt, les portes ouvertes.
- À l'arrivée, il faut descendre calmement et attendre le départ du bus pour traverser.

#### Dans la rue :

Commencez dès l'âge de trois ans l'apprentissage de la circulation par l'observation. Expliquez de manière pédagogique les règles à observer lorsqu'on est piéton. Par exemple :

- Emprunter les passages piétons.
- Traverser lorsque le petit bonhomme est vert. Le bonhomme rouge signifie le danger, et le risque d'accident.
- Vérifier que les véhicules soient arrêtés avec de traverser, y compris sur un passage piéton.
- Avant de traverser, il faut regarder « à gauche, puis à droite, et encore à gauche ». Comme un rituel, vous pouvez le répéter avant chaque traversée afin que l'enfant s'en souvienne.
- Ne pas courir sur les voies de circulation ou jouer au ballon sur un trottoir.
- Si l'enfant est à vélo, il doit rester sur le trottoir jusqu'à ses huit ans. Au-delà, il devra emprunter les pistes cyclables.
- Si l'enfant est en roller, en trottinette ou en vélo, pensez à l'équiper : casque, genouillères, coudières, gants, protège-poignets, et gilet rétro-réfléchissant en cas de mauvaise visibilité.

Tant que les enfants n'ont pas assimilés ces règles de prudence, il est important de rester auprès d'eux et de les accompagner.

